

Gouvernement du Québec

Décret 846-2006, 20 septembre 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la 90^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), le 26 septembre 2006

ATTENDU QUE se tiendra à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), le 26 septembre 2006, la 90^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC];

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Jean-Marc Fournier, dirige la délégation québécoise à la 90^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] qui se tiendra à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), le 26 septembre 2006;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de:

— monsieur Michel Boivin, sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— madame Marie-Claude Lavigne, attachée de presse, cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— madame Diane Viel, conseillère, direction des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— monsieur Clément Bourque, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

46969

Gouvernement du Québec

Décret 847-2006, 20 septembre 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs qui se tiendra à Toronto (Ontario), le 28 septembre 2006

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto (Ontario), le 28 septembre 2006, une conférence provinciale-territoriale des ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Jean-Marc Fournier, dirige la délégation québécoise qui se rendra à la Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs qui se tiendra à Toronto (Ontario), le 28 septembre 2006;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de:

— monsieur Claude Mailhot, sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— monsieur Claude Pelletier, directeur, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— monsieur Gaétan Simard, attaché politique, cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— monsieur Sébastien Côté, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

46970